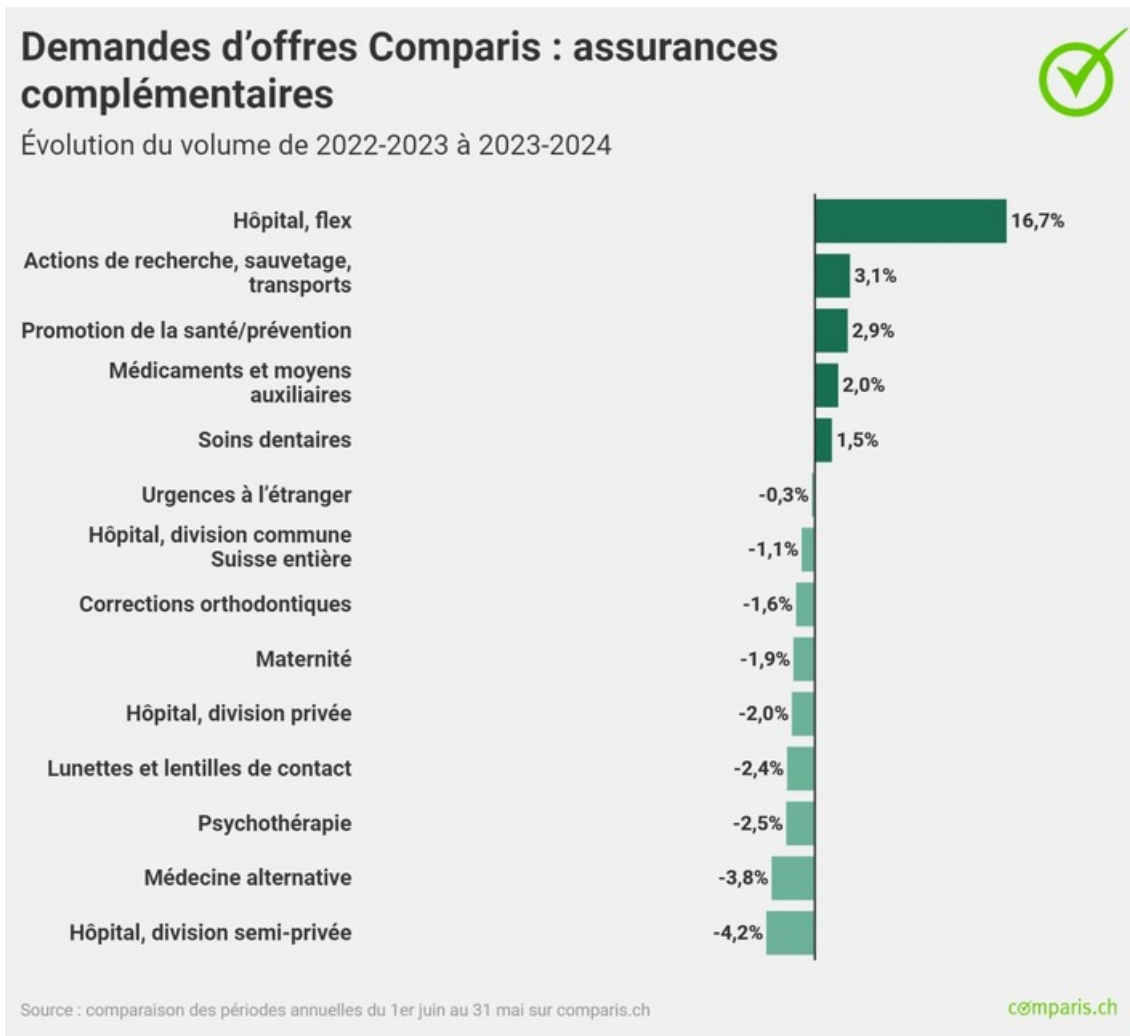


16.07.2024 – 00:30 Uhr

**Communiqué de presse: Les complémentaires hospitalisation en perte de vitesse**



**Communiqué de presse**

**Analyse de la demande d'assurances complémentaires**

**Les complémentaires hospitalisation en perte de vitesse**

Une analyse des demandes d'offre réalisées sur comparis.ch révèle une nette tendance à la baisse de la demande d'assurance complémentaire hospitalisation au cours des cinq dernières années. « De plus en plus d'opérations sont effectuées en ambulatoire. Il est donc grand temps que les assurances maladie complémentaires ne fassent plus la distinction entre ambulatoire et stationnaire », déclare Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis. Les assurances complémentaires « division commune Suisse entière » sont les plus demandées.

Zurich, le 16 juillet 2024 - L'assurance de base obligatoire offre une bonne prise en charge des soins médicaux de base dans tout le pays. Elle peut être complétée par des assurances complémentaires, facultatives. L'analyse des plus de 1 066 000 demandes d'offre formulées au cours des cinq dernières années sur comparis.ch, le comparateur en ligne, montre que si la demande de complémentaire hospitalisation Flex a fortement augmenté l'an dernier, la demande de complémentaire hospitalisation pour les soins stationnaires est dans l'ensemble en baisse. Dans ce contexte, la formule « division commune Suisse entière » reste la plus demandée.

**La « division commune Suisse entière » enregistre le plus grand nombre de demandes**

Comptabilisant 12,0 % des offres demandées dans le domaine des assurances complémentaires, c'est la « division commune Suisse entière » qui, sur les douze derniers mois, se classe en tête des requêtes. Les « urgences à l'étranger », qui représentent 11,6 % des offres d'assurance complémentaire, se placent en deuxième position. La « promotion de la santé/prévention », représentant 11,1 % des offres, complète le podium.

« Avec une assurance complémentaire "division commune Suisse entière", on a le libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse sans avoir à demander au médecin cantonal l'autorisation de se faire soigner dans un hôpital en dehors de son canton de résidence, sans

nécessité médicale et sans participation supplémentaire aux coûts », explique Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis.

### **Frais de sauvetage et de transport de malades : un gouffre financier**

Force est de constater qu'en matière de frais de sauvetage et de transport de malades, la couverture des personnes assurées reste insuffisante. L'assurance de base ne prend en charge que la moitié des dépenses de sauvetage en Suisse, à concurrence de 5000 francs par année civile. Et il faut bien savoir que même les personnes assurées contre les accidents par l'intermédiaire de leur employeur en sont pour leurs frais en cas, par exemple, de crise cardiaque lors d'une randonnée. En effet, il ne s'agit pas d'un accident. Or, un transport en hélicoptère coûte à lui seul aux alentours de 3500 francs en moyenne.

De ce montant, l'assurance de base ne paie que 1750 francs. Même chose pour le transport de malades, à concurrence de 500 francs. Autrement dit, en cas d'urgence, les personnes couvertes uniquement par l'assurance de base doivent mettre la main au portefeuille, et pas qu'un peu. Et pourtant, seulement 8,1 % des demandes d'offre effectuées au cours des douze derniers mois concernaient les « opérations de recherche, de sauvetage et les frais de transport ». Malgré tout, la demande a augmenté ces dernières années (2019-2020 : 6,82 % du total des demandes d'offre).

« Manifestement, après tous les rapports des médias, les gens commencent à prendre conscience des lacunes de couverture », explique F. Schneuwly.

### **La complémentaire hospitalisation Flex enregistre la plus grande variation par rapport à l'année dernière**

Entre 2023 et 2024, c'est le modèle Flex qui a connu la plus forte évolution en ce qui concerne la demande d'assurances complémentaires. Comparis a enregistré 16,7 % plus de demandes d'offre pour ce modèle qu'en 2023. Au total, toutefois, le modèle Flex ne représente actuellement que 2,7 % de toutes les demandes d'offre d'assurance complémentaire effectuées sur comparis.ch.

« Les personnes d'un certain âge en particulier, qui ne peuvent plus changer de caisse maladie pour la complémentaire mais qui souhaitent réduire leur prime sans pour autant résilier leur contrat, peuvent passer de la formule division privée ou semi-privée à une assurance hospitalisation Flex. Elles paieront des primes beaucoup plus basses et pourront passer de la division commune à la division semi-privée ou privée moyennant une participation aux coûts plus élevée », explique l'expert. Il suppose que les chocs des primes de l'assurance de base pourraient avoir accru la pression des personnes assurées les plus âgées à faire des économies sur la complémentaire.

### **Évolution majeure dans le temps pour les soins d'orthodontie**

Depuis le lancement du comparatif d'assurances complémentaires sur comparis.ch en 2018, c'est l'importance donnée aux soins d'orthodontie qui a connu la plus grande évolution. Les demandes d'offre pour la couverture de ces soins ont augmenté de 42,9 % par rapport à 2019. Aujourd'hui, leur volume ne s'élève toutefois qu'à un peu plus de 1,8 % de l'ensemble des demandes.

Vient ensuite l'augmentation de la demande pour la psychothérapie, avec une hausse de 38,0 % depuis 2019-2020. En 2023-2024, les demandes d'offre pour les complémentaires en psychothérapie représentent 5,9 % du total.

« Compte tenu des lacunes de couverture de l'assurance de base, la demande croissante d'assurances complémentaires dentaires n'est pas surprenante. Près de la moitié des enfants ont besoin de corrections orthodontiques, qui peuvent coûter 10 000 francs ou plus. Mais je m'attendais à une baisse de la demande de complémentaires couvrant les séances de psychothérapie depuis que les psychothérapies sur prescription médicale sont remboursées par l'assurance de base », déclare F. Schneuwly.

### **Assurance complémentaire hospitalisation : tendance au recul**

Dans le domaine des assurances complémentaires, les complémentaires hospitalisation ne représentent qu'une infime part des demandes, car elles sont liées à des directives strictes en matière d'admission et sont par ailleurs onéreuses. Comparis observe une tendance à la baisse au fil des ans.

Entre 2019 et 2024, les assurances pour soins stationnaires (division privée, division semi-privée, Flex) ont diminué de 20,0 %. Réunies, ces trois assurances représentent actuellement 8,2 % des demandes d'offre sollicitées sur comparis.ch.

La formule hospitalisation Flex affiche le plus léger recul, en baisse de 18,1 % pour un volume de demande actuel de 2,7 %.

Par rapport aux autres régions linguistiques, c'est la Suisse romande qui enregistre la baisse la plus faible du modèle hospitalisation Flex (-13,6 %).

« De nombreuses personnes assurées passent de la formule hospitalisation semi-privée ou privée à la formule hospitalisation Flex, quand elles ne l'ont pas conclue directement. L'amélioration du confort en division commune avec des chambres individuelles réduit également la valeur ajoutée des assurances complémentaires hospitalisation. Mais cela n'explique qu'une partie de la baisse de la demande : de plus en plus d'opérations sont effectuées en ambulatoire. Il est donc grand temps que les assurances maladie complémentaires cessent de faire la distinction entre ambulatoire et stationnaire », explique F. Schneuwly.

### **Méthode**

Comparis a analysé plus de 1 066 000 demandes d'offre d'assurance complémentaire effectuées sur le comparateur comparis.ch au cours des cinq dernières années. Ont été comparées les périodes du 1er juin au 31 mai.

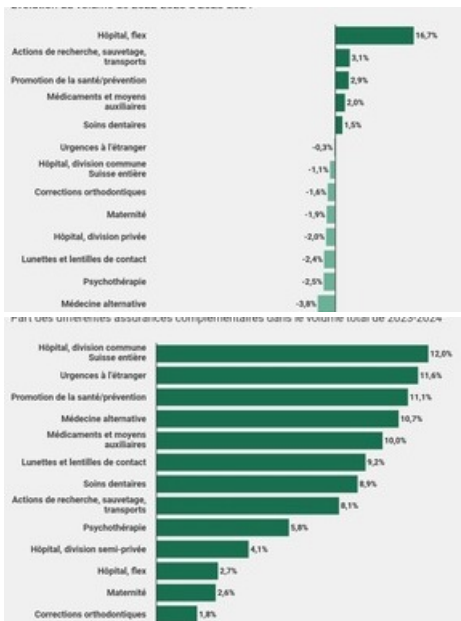
**Pour plus d'informations:**

Felix Schneuwly  
 Expert Assurance maladie  
 Téléphone: 079 600 19 12  
 E-Mail: [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
 comparis.ch

### À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

### Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100921505> abgerufen werden.